

## **ANNEXE 5**

Rapport de l'Auditorat Militaire du 25 mai 1994  
(conclusions et carte marquée de la région de Kanombe-  
Masaka) enregistré au TPIR sous le numéro K0073328-  
K0073329.

GENDARMERIE  
Détachement Judiciaire  
Auditorat Militaire  
Palais de Justice  
1000 BRUXELLES  
02/508.60.11

PV n° 727

cause :

X . . .

- - - - -

chef de :

assassinats

- - - - -

transmission plan des  
environs de l'aéroport  
de Kigali - renseignements  
sur l'attentat avion  
Présidentiel

- - - - -

ite au dossier n° 02 02545  
4 C8 de Monsieur  
Auditeur Militaire  
Bruxelles

Ver Elst-Reul

-----

ALPHABETIQUE MILITAIRE  
1000 BRUXELLES  
7 MAI 1994  
AUDITOURAT MILITAIRE

K0073328

PRO



JUSTITIA

209

Ce jourd'hui vingt-cinq mai mil neuf cent  
nonante-quatre , à 1000 heures;

Nous soussigné(s) Artiges Guy, adjudant - OPJ

de gendarmerie,

en résidence à Bruxelles - Aud. Mil. ~~revêtu(s) de notre uniforme (1)~~  
en tenue civile, (1)

transmettons en annexe au présent, un plan des environs  
de l'aéroport de Kigali, complété des éléments apportés  
par deux témoignages visuels des tirs de missiles.

Il ressort du témoignage du Dr Pasuch un axe précis  
le long duquel sont partis les missiles.

Le témoin Gerlache précise bien que les tirs ont eu lieu  
dans la partie droite par rapport à l'axe de la piste  
et perpendiculairement par rapport à celle-ci.

Il nous a été signalé que la vallée dans laquelle se  
trouve " La ferme " est un point d'observation idéal  
pour l'approche des avions.

Une partie de cette vallée est marécageuse mais à  
l'endroit de la Ferme il y a des cultures et pas d'habita  
tions à moins de 300 - 500 mètres.

Selon la carte, le bas des collines enserrant la vallée  
est planté de caféiers. Une route traverse la vallée à  
hauteur de la " Ferme ". Au vu de ces éléments, on peut  
supposer que le tir a eu lieu à proximité immédiate de  
la Ferme ( discrétion, accès et fuite faciles, point de  
chute de l'avion )

Dont acte,

(1) Biffer la mention inutile

